

# Le Journal des Trois-Rivières

## CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN  
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES  
G. DESILETS & FRÈRE

Feuilleton du JOURNAL.

### AVOCATS

ET

### PAYSANS.

IX

LES ÉTUDIANTS.

—Non, car il faut bien des zéros à la suite d'un chiffre pour constituer une fortune à Paris; mais mon père possède de belles fermes et quelques économies.

—Que vous lui mangerez... je connais cela, moi! En ce moment je finis mon troisième oncle... Et ce père Crésus est généreux?

—Très-généreux.

—Il fait une pension...horrible?

—Deux mille francs.

—En voilà un né sous une étoile! dit Alban, deux mille francs! et les fermes que l'on peut escompter... Mais vous avez un amour de père... Avec deux mille francs, pouvant faire figure dans le monde, vous resteriez chez madame Colas? fi donc!

—Il est neuf heures et demie, dit Hilaire en souriant.

—Vous avez encore une demi-heure... entrons au café.

Hilaire fit quelques objections qu'Alban refusa d'un mot: il demanda du punch Grassot, auquel succéda un vin chaud très-épice; et, sur les instances de son ami qui avait entendu sonner dix heures, il prit le chemin de la maison de madame Colas.

—Tu es mon ami, disait Hilaire attendant, tu veux mon bien... Es-tu sûr de vouloir mon bien?

—Toujours.

—Alors monte avec moi, car madame Colas va me gronder... Si tu es mon ami...

—Ah! ça, mais ce garçon-là est une demoiselle, dit Alban; ma parole, je le crois à moitié gris... Il va faire une jolie entrée!

—Monte avec moi... répéta Hilaire.

—Je ne peux pas, je soupe chez Flavien.

—Un de tes amis?... un de mes amis... car les amis des amis...

—Sont les amis! Flavien est un étudiant pâle, chétif, une stance de Millevoix qui se promène sur l'air des Feuilles mortes; un cœur désenchanté... le Werther, le Manfred du quartier latin... Tu le verras il il te plaira... Il raffole des prairies, des loutins brumeux et des haies... Quand tu seras des nôtres, en connaîtras-tu des garçons amusants, drôles comme les contes de Balzac!... Clovis le cheveu, Carabole qui rend des points au premier bâtonniste de Paris, Mauvoix qui détrône Chiquart pour la danse et lance d'un coup de pied le chapeau d'un gendarme en l'air... Bonsoir, Hilaire... voilà ta porte... dors-moi bien chez maman Colas!

Et Hilaire, secouant la main de son nouveau camarade, tira si vigoureusement le cordon, qu'un carillon infernal retentit dans la loge habituellement si paisible de la maison garnte.

Le concierge se leva et mit la tête à la lucarne, pour voir qui rentrerait à cette heure indue et sonnait d'une façon si dérangée. En reconnaissant Hilaire, il grommela d'un air bourru:

—En voilà un qui ne restera pas longtemps.

Madame Colas avait veillé pour attendre Hilaire, qui passa devant elle sans lui adresser un mot d'excuse.

—Monsieur Bouvard, lui dit l'excellente femme d'un ton rempli d'indulgence, je vous en prie, soyez exact à rentrer à l'heure. Tant que les jeunes gens demeurent chez moi, il me semble que je réponds d'eux à leurs mères... Votre absence m'a inquiétée... et je crois que je n'avais pas tout à fait tort.

—Tort de quoi? demanda Hilaire; parce qu'un ami, un camarade, un frère, m'a offert son affection et que nous avons fait des libations à l'amitié...

—C'est assez, dit madame Colas; mais ne l'oubliez point, monsieur Bouvard, vos vrais amis sont les membres du Cercle de la Jeunesse, et non pas des piliers d'estaminet.

Hilaire se coucha et s'endormit d'un lourd sommeil. De très-bonne heure, Alban monta l'escalier en chantant à pleine voix une romance à la mode. Quand madame Colas vit ce garçon un peu débraillé, le chapeau sur l'oreille, l'air tapageur, et qui demandait Hilaire d'une façon si bruyante, elle devina que c'était là le nouvel ami qui entraînait dans la vie de désordre cet enfant des campagnes, qu'elle avait espéré garder au nombre de ses pensionnaires. Elle désigna à Alban la chambre du jeune homme.

L'étudiant réveilla brusquement Hilaire, et pendant que celui-ci ouvrait les yeux.

—Habille-toi, dit Alban, il fait un temps magnifique. Valérien a eu hier une idée, nous partons dans une heure.

—Pour aller où?

—A Robinson.

—Qu'est-ce que c'est que cela, Robinson?

—Tu ne connais pas Robinson?

—Mais non, que diable, si ce n'est...

—Le Crusoe? Non, ce n'est pas cela... Plus loin que Fontenay-aux-Roses, près de Sceaux, on trouve la meilleure cuisine des environs de Paris... On dîne dans des arbrs, au milieu du feuillage, sur des tables aériennes... On y rencontre la société la plus aimable et la plus distinguée... tu viens avec nous?

—Et le droit?

—Remis à demain.

—Je ne puis...

—Veux-tu que je demande pour toi la permission de madame Colas?

—Eh non! dit Hilaire piqué au vif, je suis mon maître.

—C'est ce que je te fais l'honneur de penser.

—Dans une minute je serai prêt.

—Valérien a commandé les voitures; le rendez-vous est chez lui... tous les flambeaux en sont! Tu vas être initié en une heure à cette vie joyeuse, incomparable, que mènent à Paris ceux qui sont sans préjugés et possèdent une bourse bien garnie.

Quand Hilaire fut habillé il sortit, et passant devant madame Colas, il la salua gauchement et avec une sorte de honte.

—Monsieur Bouvard, demanda la vieille dame, rentrerez-vous de bonne heure?

—Je ne sais, dit Hilaire d'un ton leste, je vais à la campagne.

—L'on vous attendra, répondit madame Colas doucement.

—C'est parbleu bien inutile, reparti Alban, il saura bien trouver la porte et allumer une bougie tout seul.

—C'est l'usage, ici, répondit simplement madame Colas.

Les étudiants descendirent.

Ainsi que le lui avait annoncé Alban, Hilaire trouva chez Flavien une réunion nombreuse. Ce jour-là on désertait en masse la salle de droit. Le temps était superbe; les chevaux ne couraient pas mal pour des chevaux de fiacre; les invités de Flavien avaient le rire sur les lèvres. On déjeuna copieusement à Robinson; on se promena ensuite dans la campagne; on revint souper au restaurant, et Flavien fit apporter du champagne.

Le raisin du campagnard ne tint pas contre la mousse de l'ai et duillery; Hilaire, que ses amis s'étaient entendus pour griser, laissa le peu de bon sens qui lui restait au fond de son dernier verre. On le ramena chez lui.

Cette première orgie l'avait foudroyé. Le lendemain il était malade. Madame Colas le soigna avec bonté, puis, quand il fut remis, elle lui dit d'une voix triste:

—Votre conduite est d'un mauvais exemple, monsieur Bouvard.

—Assez de sermons et d'homélies, fit l'étudiant, je ne me laisserai pas conduire à la lièsière... Je suis étudiant. Je veux être libre d'aller, de venir, de sortir, de rentrer à toute heure et de recevoir qui je veux... J'abandonne votre chambre, vos lis et vos bouvreuils. Grand bien fasse à mon successeur.

—J'allais vous prier de chercher un autre appartement, monsieur Bouvard.

—Je serai parti ce soir.

La vieille dame reprit d'une voix émue:

—Vous désirez quitter cette maison, et moi-même je ne puis vous garder... de faux amis vous entraînent dans une mauvaise voie... je le déplore, mais je ne puis rien pour l'empêcher... Hélas! que de jeunes gens dont les qualités m'inspiraient de l'estime ont ainsi trompé mes espérances et celles de leurs familles... Monsieur Bouvard, je vous en prie, réfléchissez... et rappelez-vous du moins que si un jour, las d'une vie de débauche qui usera votre santé et éteindra votre intelligence, vous souhaitez revenir aux habitudes d'une vie régulière, vous trouverez encore une chambre ici.

—Merci, dit Hilaire, je sors d'en prendre!

Il chargea un commissionnaire de sa malle, et se mit en quête d'un appartement en plein quartier latin.

des fioles en boule s'allongeant en bacs de cornues, des paniers contenant des échantillons des meilleurs crus, toutes les formes, toutes les sortes, toutes les variétés de bouteilles s'élevaient sur la commode, tandis que les homards aux fortes pinces, les écrevisses en buisson et les crevettes roses tranchaient sur la table avec les sombres jambons de Mayence, les épais saucissons de Mortadelle, les harengs crus de Hollande, les petits barils de caviar et les assortiments de condiments, dont l'usage nous vient de l'Angleterre. Il ne régnait pas une symétrie parfaite dans les préparatifs et le menu de ce dîner, mais l'aspect en était réjouissant. Il s'y montrait une fantaisie originale qui devait donner plus de verve à l'esprit. On devait trouver des mots inédits et des saillies joyeuses au fond de ces flacons où dormaient les vins cuits et doux, dans ces cristaux d'où s'échappait la mousse du champagne, dans ces cruchons remplis de liqueurs parfumées du suc aromatique des plantes et connues sous les noms d'eau de Spa et d'eau de la Chartreuse.

Le dîner était commandé chez le meilleur restaurateur de la rue de l'Ancienne-Comédie.

Il était cinq heures.

La chambre préparée pour le festin fut brusquement envahie par douze jeunes gens, et Hilaire s'écria:

—Entrez! entrez! et pendons gaiement la crémaillère.

Un instant après, ils étaient à table.

Alban découpait, servait, mangeait et trouvait le moyen de mettre en pratique ce précepte, qui semble impossible quand on entend plusieurs choses à la fois: *Age quod agis*.

—Ah ça! petit sournois, dit-il à Hilaire, ton appartement est charmant! deux pièces! un palais, quand on les compare aux logettes de la plupart d'entre nous. Et, toi d'étudiant, depuis cinq ans que nous pendons des crémaillères, jamais aucune ne fut aussi somptueusement fêtée.

Ces éloges effacèrent un dernier regret de l'esprit d'Hilaire.

En rompant avec les habitudes de travail et d'ordre, et quand il eût abandonné la paisible maison de madame Colas, il sentit qu'il renait un parti grave, dangereux peut-être, et il éprouva un sentiment pénible qu'il n'appelait pas un remords, et qui cependant était la voix de sa conscience, qui lui rappelait ses devoirs envers sa famille et envers lui-même.

(A continuer).

### LES IDEES DE M. GEDEON OUMIET, SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Correspondance de l'Etendard, 10 janvier 1885).

A M. le Directeur de l'Etendard,

Votre correspondant "Un Citoyen" (voir l'Etendard du 5 courant) ne semble pas croire que M. le surintendant Ouimet ait pu avoir l'idée de faire intervenir les membres du Conseil de l'Instruction publique—c'est-à-dire des Evêques étrangers—au diocèse de Québec et surtout des laïques—au sujet de la nomination d'un nouveau principal pour l'Ecole normale de Québec.

En effet, il y aurait bien eu, je l'avoue, dans une telle intervention, un renversement complet de l'ordre, un empiètement injustifiable sur des droits sacrés. Mais M. le surintendant n'a-t-il pas fait bien pis déjà.

N'est-ce pas M. le surintendant Ouimet, par exemple—pour ne mentionner qu'un seul fait entre plusieurs autres—n'est-ce pas lui, qui, dans son Rapport officiel pour l'année 1881-82, cite, en essayant d'en justifier le principe, l'injustifiable Déclaration du 23 décembre 1882 de l'hon. J. A. Mousseau, déclaration injurieuse pour tous les catholiques du pays, puisqu'elle ignore les droits des pères de famille et ne reconnaît que des évêques comme des *auxiliaires de l'Etat* dans l'œuvre de l'éducation, "dans une matière ou", de l'aveu même de cet hon. monsieur, alors premier ministre, "la religion a à jouer le premier rôle"?

Tout le monde n'as pas oublié les manœuvres frauduleuses auxquelles ont eut recours, en 1881 et 1882, afin de faire voter par les Chambres, à l'insu de NN. SS. les Evêques, certains vilains bills ayant pour but de nous rapprocher davantage de l'organisation scolaire inventée par la franc-maçonnerie pour la ruine de la France et de tout l'univers chrétien. Quant à l'origine des bills en question, elle demeure quelque temps enveloppée d'un profond mystère! M. le surintendant feignit d'abord de l'ignorer tout à fait. Puis, tout à coup, il sembla naturel de supposer que M. le Surintendant avait dû nécessairement être assez bien renseigné sur les

dits bills puisqu'ils avaient été élaborés dans ses propres bureaux et n'avaient pu être déposés devant les chambres avant d'avoir été signés de sa main; mais M. Ouimet niait! L'honorable Chapleau, il est vrai se crut assez fort pour braver l'opinion et se vanter un jour devant les chambres d'avoir participé, lui aussi à la mauvaise œuvre: mais M. le surintendant ne confessait rien.

Enfin, arriva la réunion du Conseil de l'Instruction publique dans l'automne de 1882. Quelques membres du Conseil, spécialement NN. SS. les évêques, se plaignirent hautement au sujet des bills d'éducation récemment présentés à la sourdine. Interpellé par Sir Belleau en plein Conseil, M. Ouimet, visiblement embarrassé, nia tout; mais il se coupa bientôt et finit ainsi par avouer involontairement sa faute au moment même où il la niait encore *ora rotundo*!

Ce ne sont pas là, naturellement, de ces détails que l'on doit s'attendre à trouver dans les procès-verbaux du Conseil tels que rapportés par le Journal de l'Instruction publique; mais ils ne sont pour cela ni moins certains ni moins instructifs.

Les membres du comité catholique du Conseil adoptèrent tout de suite à l'unanimité une résolution destinée à faire connaître officiellement au gouvernement le sujet de leur mécontentement: ce qui donna lieu à la déclaration Mousseau.

Permettez, monsieur le Rédacteur, que j'insère ici ce très-grave document, qui n'est pas assez connu du public. J'ose prier mes concitoyens d'en considérer sérieusement la portée, d'examiner quel a bien pu être le but et de ceux qui l'ont rédigé et de ceux qui l'ont inspiré.

Québec 23 déc. 1882.

L'HONNORABLE GEDEON OUMIET,  
Surintendant de l'Instruction publique  
Québec.

Non cher monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 4 novembre dernier (No 153282), contenant une résolution du comité catholique de l'Instruction Publique, qui, à raison de certains faits récents, exprime le vif désir que dorénavant, aucun projet de loi sur l'éducation ne soit présenté à la législature, sans avoir d'abord été communiqué à ce comité pour lui fournir l'occasion de donner son opinion.

Comme vous le savez, en demandant au Parlement de Québec la création du Conseil de l'Instruction Publique, le gouvernement a voulu se constituer, dans les membres qui le composent, des *auxiliaires éclairés et compétents* dont la sagesse le mettrait à l'abri de toute erreur, dans une matière aussi importante, et aussi délicate que celle de l'enseignement.

C'est mon intention fermement arrêtée de poursuivre le but de la loi et de continuer à mettre à profit les précieuses suggestions que voudront bien me faire les membres de ce conseil. J'apprécierai surtout celles venant de NN. SS. les évêques; je sais qu'elles seront toujours le fruit de leur expérience et de leur travail, comme je suis persuadé qu'elles leur seront aussi dictées par le même zèle et le même dévouement dont ils ont fait preuve jusqu'ici pour la cause de l'éducation.

C'est le vœu de la population de toute origine, dans la province de Québec, que la religion forme la base de l'éducation, et aussi longtemps que je serai au poste que j'ai l'honneur d'occuper maintenant, je resterai opposé à toute législation tendant à mettre en danger notre instruction religieuse.

Du reste, il n'y a rien à appréhender de ce côté, mais je dis cela pour faire connaître de suite et une fois pour toute à Messieurs les membres du Conseil de l'Instruction Publique, surtout quand il s'agit de législater sur le sujet, que je serai toujours bien content de recevoir leurs sages conseils et d'en tirer tout le profit possible, dans une matière où la religion a à jouer le premier rôle.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
J. A. MOUSSEAU.

Il y a, dans cette lettre de l'honorable M. Mousseau, des énonciations de principes qui sont on ne peut plus regrettables.

On le voit, d'après ce document, c'est le gouvernement, l'Etat qui est le maître en éducation. De l'Etat seul dérive le droit d'enseigner la jeunesse. Tout ceux, par conséquent, qui prennent part à la direction de l'éducation en ce pays, même les Evêques, tiennent leur pouvoir de l'Etat. Ce sont des *auxiliaires* de l'Etat, et uniquement Parce que l'Etat a bien voulu les constituer tels.

Voilà bien, sans phrases, le principe de l'éducation d'Etat, le principe qui sert de base à la théorie maçonnique sur l'éducation. Nous avons là la confiscation pure et simple des droits de l'Eglise et de la

famille relativement à l'éducation de la jeunesse. Or, l'Europe nous montre aujourd'hui où cette grossière erreur des siècles païens, ressuscitée dans ces derniers temps par les loges, peut conduire des nations chrétiennes qui ne sont pas assez sur leurs gardes.

Quant aux droits de la famille et de l'Eglise, droits sacrés, imprescriptibles, que l'Etat, d'après sa fin même, est stictement obligé de protéger et de défendre contre tout envahisseur, l'Etat moderne, en général, se garde bien de les nier ouvertement et clairement tout d'abord; mais il affecte de les ignorer, et les envahit peu à peu. Telle est, dans tous les pays catholiques la tactique de la franc-maçonnerie la seule praticable encore dans un pays comme le nôtre.

Et n'est-il pas évident que M. Mousseau n'aurait pas seulement heurté le sentiment chrétien et le bon sens de nos populations, mais qu'il se serait couvert de ridicule et aurait passé aux yeux de tout le pays pour un impie fêlé, s'il avait exprimé sa pensée plus simplement, s'il était venu nous dire, par exemple!

"Messieurs, nous autres catholiques, nous avons été, malheureusement, élevés dans bien des préjugés: jusqu'ici nous avons cru que, en vertu du droit naturel, le père est chargé d'élever ses enfants; que si ce père est chrétien, c'est sous la haute et constante direction de l'Eglise qu'il doit conduire cette œuvre d'éducation; et que, pour l'Etat, se substituer ici au père et à l'Eglise, c'est se rendre coupable d'un empiètement criminel, c'est fouler aux pieds les droits sacrés de l'Eglise, violer la liberté de conscience et du père et des enfants, Voilà ce que nous enseignait l'Eglise, et ce que, il nous semblait dans notre ignorance, la raison même nous faisait assez clairement comprendre.

Mais sachez, mes amis, que ce n'est pas la qu'une lamentable erreur dont nous avons été les victimes, comme tant de générations qui se sont succédées pendant dix-huit siècle de christianisme.

Messieurs, l'enfant appartient avant tout à l'Etat: à l'Etat donc de l'élever! Vous avez là le programme de mon gouvernement en matière d'éducation: c'est vers sa réalisation que tendront tous mes efforts.

Seulement, il faut tenir compte des circonstances. Par prudence et pour ménager certains préjugés qui ne peuvent disparaître que lentement, le gouvernement, vous le comprenez, devra procéder avec une grande réserve, il est nécessaire de montrer un grand respect pour certaines coutumes. Mon gouvernement tâchera surtout, dans les questions d'éducation, de paraître toujours ou couvert de l'autorité des Evêques, ou du moins, approuvé implicitement par leur silence, aux yeux du peuple. C'est là un point capital! De la sorte, notre admirable système scolaire s'affermira peu à peu, la législation touchant l'enseignement se complètera, les mœurs changeront: et un jour, qui n'est peut-être pas éloigné, nous l'espérons du moins, l'Etat qui aura usé de son droit pour faire des Evêques ses *auxiliaires* et ses *conseillers*, pourra user du même droit pour les congédier et les remplacer par d'autres."

Un langage aussi franc et aussi précis eût été compromettant ou le conçoit.

Eh bien! nous ne voudrions pas incriminer les intentions; mais il faut bien reconnaître aux actes leur portée, leur signification naturelle.

Une preuve que l'hon. Mousseau avait bien quelque peu conscience de la mauvaise œuvre qu'il servait par sa déclaration, c'est qu'il a pris soin d'envelopper sous les formes les plus flatteuses en apparence pour les membres du Conseil, sa pensée dominante, pensée qui résume de fait tout le fond de sa lettre, savoir: que le gouvernement est le Maître en matière d'éducation et que, par conséquent, c'est lui, le gouvernement, l'Etat qui toujours reste juge, en dernier ressort, de l'opportunité de suivre ou de ne pas suivre les avis et les suggestions des membres du Conseil. L'Etat sera même libre d'entendre ce qu'il lui plaira par "mettre à profit les précieuses suggestions et les sages conseils de messieurs les membres du Conseil de l'Instruction publique."

C'est, dit M. Mousseau, mon intention fermement arrêtée de poursuivre le but de la loi, de continuer à mettre à profit les précieuses suggestions que voudront bien me faire les membres de ce Conseil.

(A continuer).

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI, 5 FEVRIER 1885.

LA LUMIERE SE FAIT.

Il y a quelque temps notre excellent confrère de l'Etendard publiait sous le titre, Les idées de M. Ouimet, une magistrale appréciation de la Déclaration Mousseau concernant les prétendus droits de l'Etat sur l'éducation, fameux credo libéral qui avec l'interprétation autorisée qu'en a donnée M. le Surintendant Onimet, a été promulgué 1882 et forme aujourd'hui pour les catholiques l'une des pages les plus humiliantes de nos documents officiels.

Nous avons déjà eu, en diverses circonstances, l'occasion de stigmatiser les incroyables prétentions de l'ancien ministre catholique libéral et de son Surintendant, mais le correspondant de l'Etendard en a fait une étude toute spéciale et nous le montre en pleine lumière, avec leur but hostile à l'Eglise comme à la famille et soigneusement enveloppé de formes hypocrites.

Nous nous faisons un devoir de reproduire ce précieux travail qui achèvera de discréditer aux yeux des catholiques éclairés l'œuvre néfaste de laïcisation dont les bureaux de M. Ouimet sont le foyer. Nous invitons nos lecteurs à en lire aujourd'hui la première partie que nous publions sur notre première page.

La Déclaration Mousseau qui fait l'objet du travail en question, surtout telle qu'interprétée et accentuée par la Déclaration Ouimet (Rap. Offic. du Surintendant de l'Instruction publique, année 1881-82) constitue à nos yeux la plus sanglante injure qui, de mémoire d'homme ait été lancée à la figure de nos évêques et de la nation par des fonctionnaires de l'Etat. Oui, répétons-le, les Déclarations Mousseau et Ouimet, voilà des pièces, chefs d'œuvre d'un libéralisme aussi fourbe qu'audacieux, qui passeront certainement à l'Histoire ou elles demeureront comme un monument de honte pour l'école libérale qui les a inspirés.

Le moins que des catholiques puissent faire, c'est de protester, hautement et énergiquement contre de telles indignités. Canadiens dégageons notre responsabilité!

Protestons de toutes nos forces contre ces actes officiels qui s'émettent et cherchent à s'imposer en notre nom. Que l'Etat et ses fonctionnaires rentrent dans leur sphère légitime! Qu'ils sortent de l'école qu'ils ont injustement envahie en foulant aux pieds les droits inviolables de la famille et de l'Eglise en matière d'éducation!

Le mouvement vers le laïcisme on le voit s'accroître visiblement; le danger grandit; soyons sur nos gardes! Que tout bon citoyen observe bien ce qui se passe autour de lui et qu'il ne néglige aucune occasion de dénoncer les laïciseurs et d'arracher les masques.

Les intrigues sont à l'ordre du jour au département de l'Instruction publique; mais les intrigants se trompent, s'ils espèrent échapper à la censure en payant d'audace.

Est-ce pour faire une si détestable besogne, pour réaliser le programme maçonnique en éducation, pour insulter la nation, les Evêques et lancer le pays dans la voie résolutive, que M. le surintendant Ouimet touche un salaire annuel de \$4,000.00 (quatre mille piastres)? Voilà ce que chacun se demande.

Ce qu'il nous faut désormais, ce sont des bills d'éducation qui nous rapprochent non de l'idéal maçonnique, mais de l'idéal chrétien, bills qui reconnaissent expressément les droits de la famille et de l'Eglise, qui reconnaissent surtout les droits inhérents à la charge épiscopale et fassent disparaître de notre code ces lacunes et ces équivoques dont certains hommes entendent tirer parti pour la réalisation de leurs mauvais desseins.

Qui ne voit l'absurdité et le danger de donner à l'Etat un contrôle plus ou moins étendu sur la formation chrétienne de l'enfance, de mettre de simples laïques sur un pied d'égalité avec les Evêques dans un conseil chargé de diriger l'éducation? Quelle confiance peuvent inspirer à un catholique certains membres du conseil tels que MM. P. S. Murphy, A. Jetté et P. Q. O. Chauveau, Gédéon Ouimet?

Personne n'ignore ce que sont ces messieurs: P. S. Murphy, le malhonnête instrument dont on a voulu se servir pour consolider à Montréal la machine libérale appelée la commission scolaire unique; P. S. Murphy, qui calomnie et vilipende nos Religieux, nos Religieuses, nos Prêtres et nos Evêques; qui est connu de tous à Montréal comme un catholique de nom seulement et l'honorable A. Jetté, celui-là même, qui en plein palais de justice, alors même qu'il défendait une cause catholique, se déclara l'admirateur enthousiaste des "immortels principes du 89" (sic); et qui prit soin, un jour que pour tromper des catholiques il simulait une conversation de faire savoir aux siens qu'il continuait de s'entendre avec les anciens du parti rouge, avec les Dorion, les Laflamme, les Doutre etc. M. Chauveau, ce soi-disant conservateur, vieux coryphée de l'école libérale canadienne, qui non content d'avoir implanté parmi nous la plupart des principes des lois, et des institutions du

système scolaire dont la franco-maçonnerie a doté notre malheureuse mère-patrie pendant qu'il remplissait la charge de surintendant, s'efforce encore aujourd'hui en inspirant à d'autres son esprit de laïcisation, d'empêcher tout retour de la part de nos concitoyens à des pratiques et à des lois plus en harmonie avec nos vieilles traditions nationales, et les enseignements de l'Eglise en matière d'éducation. Enfin M. Ouimet, dont l'esprit est assez connu aujourd'hui, grâce à ses bills frauduleux et à son inqualifiable hostilité envers nos congrégations enseignantes.

Encore une fois, quelle confiance de tels hommes peuvent-ils inspirer à des catholiques, lorsqu'il s'agit d'éducation, de formation chrétienne?

Il nous est absolument impossible de comprendre comment même le laïque le plus orthodoxe et le plus pieux pourrait légitimement figurer comme l'égal des Evêques dans un conseil d'éducation quelconque: et l'on voudrait nous voir garder le silence et notre sang froid à la vue des personnages susdits mis sur un pied d'égalité avec nos Evêques dans le Conseil de l'Instruction publique, et ayant comme NN. SS. voix délibérative dans des questions qui touchent de si près à la vie intellectuelle et morale de nos enfants, à l'avenir de nos familles, de la patrie et de la Religion!

Nous reconnaitre des laïques, surtout de tels laïques, comme des "auxiliaires éclairés et compétents, dont la sagesse mettrait le gouvernement à l'abri de toute erreur, dans une matière aussi importante, dans une matière où la religion a à jouer le premier rôle"? Non, jamais!

Administration de la Justice criminelle.

Nous constatons avec plaisir que les deux ou trois derniers termes de la Cour Criminelle du district se sont passés, sans qu'il ait paru nécessaire au gouvernement d'assigner de jury.

Le calendrier était peu chargé à la vérité et les offenses dont on avait à se plaindre, relativement peu considérables.

Nous reconnaissons que c'est le devoir pressant de l'hon. Procureur général de faire convoquer les jurés quand il y a des désordres graves à réprimer, de grands criminels à punir; mais nous l'approuvons beaucoup de ne pas laisser encourir à la province les frais considérables d'un terme criminel avec convocation de grands et de petits jurés, à propos d'offenses dont la punition ne requiert point autant de déploiement de solennité.

Il est de fait que dans plusieurs districts, les termes de la Cour criminelle sont devenus un champ d'exploitation pour un petit nombre d'intéressés qui consultent plutôt leur profit personnel que le redressement des crimes commis contre la société. On a même constaté des cas où des efforts considérables avaient été faits pour empêcher les accusés d'avoir un procès sommaire quand le droit le permettait, afin de forcer l'octroi d'un terme criminel et de toutes les plantureuses conséquences qu'il procure à quelques employés.

Encore une fois, les termes criminels avec convocation de jury et toutes les dépenses que la chose entraîne et pour le gouvernement et pour les cultivateurs qui, d'ordinaire, forment la majorité des jurés, sont utiles et même d'impérieuse nécessité quand il y a des cas graves, mais non pour des bagatelles.

Il est donc de bonne politique de la part du gouvernement d'agir comme il le fait et de restreindre au offences graves la composition des cours criminelles au grand complet.

C'est une économie importante et sensée dont personne ne peut raisonnablement se plaindre.

MORT DU RVD. P. BRAUN

DE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Nous avons appris avec douleur la mort du Rvd P. Braun S. J., arrivée le 1er février au Sault au Récollet.

Cette perte si sensible pour la Compagnie de Jésus dont il était l'un des membres les plus distingués par ses vertus éminentes et sa science profonde, sera l'objet des regrets universels du clergé et des fidèles de la province.

Les titres de sympathies, de vénération et de reconnaissance qu'il s'est acquis par trente années de travaux pour le bien religieux et social de notre pays, n'ont guère besoin d'être énumérés; ils sont gravés dans tous les cœurs.

Les témoignages éclatants qu'il a rendus à la vérité en toute circonstance, et avec un courage vraiment apostolique, soit dans la chaire de vérité, soit par ses travaux de plume, ont eu dans le pays un retentissement considérable, et tout en réjouissant et fortifiant les âmes droites, ils ont puissamment contribué à répandre l'amour de l'Eglise et de ses doctrines, à faire mieux connaître les formes subtiles de l'erreur et à en inspirer une plus profonde aversion.

L'Apostolat du Rvd P. Braun dans les matières religieuses et sociales—nous ne saurions qualifier d'une meilleure manière l'excellence de son œuvre—a été un véritable bienfait pour notre pays dans un temps où, par suite du manque de saines études et par l'affaiblissement des caractères, le Gallicanisme ne frappait avec hâte ses dernières victimes que pour laisser le champ plus libre à l'erreur libérale.

C'est ainsi que les catholiques éclairés l'ont compris et c'est pourquoi le nom de l'illustre prédicateur est resté en si grande vénération et que la mort de cet homme de Dieu provoque d'universels regrets.

Nous offrons nos plus vives condoléances aux membres de la Compagnie de Jésus et nous partageons leur deuil.

Courrier.

L'hon Premier ministre était en cette ville lundi dernier.

Des dépêches de Rome annoncent que Son Excellence Mgr. Smeulders, Commissaire Apostolique est arrivé à Rome dans les derniers jours de janvier, après un heureux voyage.

La feuille maçonnique de M. Beaugrand fait la leçon aux journaux canadiens qui ont donné le titre de Monseigneur au Commissaire Apostolique pendant son séjour au pays.

Elle affirme carrément qu'il n'avait pas même droit à cet honneur.

En effet pour les libéraux et francs maçons avancés, les envoyés du Pape ne peuvent être que de petites gens qui n'ont droit à aucun égard.

Les loges détestent le Pontife Romain; comment pourraient elles consentir à laisser honorer son digne représentant sans recriminations publiques?

Mgr l'Evêque de Chicoutimi s'est embarqué hier à New-York en route pour Rome.

Il y a eu Mardi soir à Québec une grande et importante assemblée au sujet du terminus du Pacifique, de la ligne la plus courte et de la construction d'un pont sur le fleuve au Cap Rouge.

Les orateurs ont été l'hon. Garneau, MM. Carbray et Rinfret, M. P. P., l'hon. Malhot des Trois-Rivières, l'hon. Hearn et MM. T. C. Casgrain et Tarte. Tous ont parlé en faveur d'un tracé sur le territoire canadien et passant par Québec.

Echos Parlementaire

L'adresse en réponse au discours du trône a été votée après une courte discussion entre les hons Sir John, Blake et Cartwright.

L'honorable M. Pope a présenté un projet de loi pour faire immédiatement le recensement des Territoires du Nord-Ouest, et un autre projet pour amender la loi concernant les maladies contagieuses.

En réponse à l'honorable M. Mitchell, le premier ministre a promis de faire préparer une liste des actionnaires du Grand Tronc.

Un projet de loi du Dr Bergin pour régulariser le travail des enfants et des femmes, dans les manufactures, passe à sa première lecture.

En réponse à M. Shakespeare, Sir J. A. Macdonald a dit qu'en attendant le rapport de la commission, il ne pouvait rien décider relativement à l'immigration chinoise à la Colombie.

En réponse à M. Charlton, Sir L. Tilley a déclaré que la dette publique s'élevait, le 1er janvier 1885, à \$188,914,885.05 et que sur le prêt de \$22,500,000 au chemin de fer du Pacifique, \$18,594,000 avaient été payées jusqu'en janvier 1885.

En réponse à M. Desjardins, Sir J. A. Macdonald a déclaré qu'il n'était pas en position de rien dire au sujet du jugement rendu par la Cour Suprême, en ce qui regarde la compétence du parlement fédéral de passer l'acte des licences de 1883 avant d'avoir obtenu un rapport.

Le Bazar de Champlain

Les Religieuses du Couvent de Champlain remercient bien cordialement toutes les personnes qui ont encouragé, par leurs généreuses offrandes, ou par leur présence, le bazar et les soirées.

Que Madame la Présidente et ses dignes et zélées collaboratrices soient surtout assurées de notre profonde et vive gratitude.

Pour elles, comme pour tous ceux qui nous font du bien, notre prière de chaque jour demande au Ciel: santé parfaite, abondantes bénédictions.

NECROLOGIE

Mardi soir, à l'âge de 12 ans à peine, après une cruelle maladie soufferte avec la plus angélique résignation, Joseph-Etienne-Maurice, enfant bien-aimé de P. E. Panneon Ecr de cette ville, rendait sa belle âme à Dieu.

Doué de toutes les qualités qui font d'un enfant un ange de la terre, Maurice dès son bas âge, avait laissé entrevoir un talent des plus précoces, et ses parents comme tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître se plaisaient à fonder sur

lui les plus belles espérances. Que de fois, à l'âge même de quatre ou cinq ans n'a-t-il pas surpris, par la finesse de ses réparties, et la sûreté de son jugement ceux qui se plaisaient à le questionner? Son âme sensible, impressionnable, son goût déjà marqué pour la littérature, annonçaient en lui des dispositions oratoires dont on espérait beaucoup.

Un des beaux ornements de ce riche caractère, était cette piété, cet amour réel de Dieu qui, dans les derniers moments de sa pénible maladie, lui faisait dire que si Dieu lui conservait cette vie qu'il sentait lui échapper, il la consacrerait au saint Ministère pour ramener à Dieu les âmes qui le méconnaissent et blasphèment son nom.

Mais, hélas, Dieu ne voulait pas que ce jeune lis, si brillant et si beau, put être assailli par les orages de la vie. Il l'a fait cueillir par ses Anges, pour le faire transplanter là haut au pied de son trône dans cette vallée bienheureuse, où les fleurs conservent une éternelle splendeur. Sur cette tombe si chère, tous ceux qui ont connu et aimé celui qui y repose, unissent leurs larmes et leurs prières à celles de la famille.

R I P

L'Union des Cantons de l'Est, Le Sorelois et la Presse sont priés de reproduire.

Communiqué.

ODONOVAN ROSSA.

O'Donovan Rossa, le fameux chef fénié des Etats-Unis, a été grièvement blessé lundi après midi d'un coup de revolver tiré sur lui en pleine rue à New-York. Voici le résumé des dernières dépêches de New-York au sujet de cet événement qui fait le sujet des commentaires de la presse américaine et anglaise.

Un peu après cinq heures lundi après-midi comme O'Donovan Rossa passait au coin des rues Broadway et Chambers, il fut accosté par une jeune fille mise uniformément. Elle portait des lunettes et avait l'apparence d'une institutrice intelligente. Elle tira de sa poche un revolver à cinq coups et tira sur lui. Rossa leva les mains au-dessus de sa tête en s'écriant: "Je suis blessé." Il tomba alors lourdement sur le trottoir.

La jeune femme tira ses autres coups de pistolet sur l'homme étendu à terre et s'éloigna tranquillement avec son pistolet fumant dans ses mains.

Une grande foule la suivit pendant qu'une autre foule encore plus considérable entourait Rossa étendu sur le trottoir. Le shérif McAuley, en l'absence d'hommes de police, voyant ce pistolet entre les mains de cette femme, l'arrêta. Conduite à la station de police, elle montra un imperturbable sang-froid. McAuley donna le pistolet à cinq coups, d'un petit calibre, au sergent et dit qu'il avait trouvé cette femme brandissant un pistolet encore fumant dans ses mains.

Un citoyen entré en même temps à la station de police dit qu'elle venait de tirer sur un homme sur la rue Chambers, "Connaissez-vous cet homme," dit le sergent Cass, en s'adressant à la femme. "Oui, j'ai tiré sur O'Donovan Rossa," dit la prisonnière, avec un léger accent anglais. Elle avait l'air réservée et paraissait très-jolie et ne paraissait pas nerveuse. Elle dit que son nom était Islet Dudley, elle est native d'Angleterre et était infirmière dans un hôpital. Elle dit être veuve et âgée de 24 ans, elle ne paraît pas en avoir plus de 18. Nombre de questions lui furent faites, mais elle se montra très réservée dans ses réponses. Elle fut enfermée et on ne permit pas aux reporters de lui faire des questions.

NOUVELLES LOCALES

La Banque du Peuple ouvrira ses portes en cette ville mardi le 10 courant, dans le Bloc Balcer, tel qu'annoncé dans l'annonce que nous publions dans une autre colonne et qui sera utile à nos lecteurs de consulter.

Nous apprenons avec plaisir que M. Philippe Trudel de Ste Geneviève vient d'être élu à l'unanimité maire de cette paroisse.

A St Stanislas, M. le Dtr Ferdinand Trudel a été également élu maire à l'unanimité.

Voici le résultat des élections municipales de la paroisse de Ste Sophie de L'Erard:

Elu Maire à l'unanimité: Victor Montfette Ecr. J. P. Conseillers: MM. Theod. Neault J. P. Pierre Morissette, Louis Grimard, Alfred Grimard, Cyprien Roux, tous résidents dans la paroisse et J. Ovide Tousignant avocat de Québec et propriétaire de la Seigneurie de l'Erard.

Ce dernier, qui s'est faufilé dans le Conseil, non par sa popularité, il n'en possède aucune dans la paroisse, mais par l'intrigue et la cabale, désirait fortement arriver à la Mairie cette année. Il a des intérêts personnels à servir et l'importante charge de maire lui aurait été à merveille.

Heureusement les conseillers qui se croient avec raison chargés de veiller aux intérêts généraux de la municipalité et non à ceux de M. Tousignant qui, du reste, sait y voir par lui-même, n'ont point goûté les prétentions de l'avocat intéressé, mesquin et intrigant et l'ont simplement mis de côté.

C'est pour le fameux seigneur de l'E-

vrard une bonne leçon qui devra lui apprendre qu'on ne gagne rien de bon à chercher à jeter zizanie dans une localité.

A Victoriaville, J. N. Mailhot Ecr de la maison Greenshield fils et Cie, de Montréal, a été élu maire à l'unanimité. Nos félicitations.

M. Boire, le nouveau gérant de la Banque d'Hochélagas en cette ville est arrivé mardi dernier et a pris la direction de l'institution.

HOTEL-DE-VILLE

2 Fevrier 1885.

Sont présents, Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins Brunelle, Cooke, Carignan, Dean, Godin, Lajoie, Reynar, Thisdelle, et Vanasse.

Le Secrétaire soumet un rapport au Conseil des recettes et des dépenses durant les derniers 6 mois.

Le rapport du Surintendant du feu est ensuite lu, donnant le nombre d'incendies, qui ont eu lieu depuis le 18 juillet 1884, et qui ont nécessité l'intervention de la brigade du feu. Ces incendies sont au nombre de cinq et ont causés peu de dommages.

Proposé par M. Thisdelle, secondé par M. Reynar, que le rapport du Comité des Finances soit adopté. Adopté.

Ce rapport contient différents comptes, se montant à la somme de \$2,393.51.

Une lettre de M. Dumont est lu, offrant sa résignation comme Echevin pour le Quartier St Louis.

Proposé par M. Cooke, secondé par M. Vanasse:

Que vu la résignation de M. l'Echevin J. B. O. Dumont, M. Thomas Bournival marchand de la Cité des Trois-Rivières, soit nommé pour le remplacer, comme l'un des Echevins pour le Quartier St Louis de la dite Cité. Adopté.

Le Conseil s'ajourne ensuite à quinze jours.

MARIAGE

Le 21 Janvier, M. Onésime Tourigny cultivateur du Nord Ouest conduisit à l'autel Mademoiselle Marie Adela Morissette, dernière fille de feu M. André Mortisette de St Grégoire.

La bénédiction a été donnée à la paroisse de St Grégoire par le Rvd L. Tourigny ami du marié et nouveau vicaire de Béancourt.

GRAND AVANTAGE.

Reduction sur toutes les marchandises.

Vu le mauvais état du commerce, et un Stock considérable de marchandises en mains, j'ai décidé d'organiser une grande vente à BON MARCHÉ

Le prix des marchandises est extrêmement réduit.

J'invite le public à venir visiter ces lots à si bon marché.

L. F. T. BUISSON.



LUNETTES ET LOUVRONS

DE B. LAURANCE

Les seuls articles réellement Anglais sur le Marché Canadien!

DE PURES CRYSTAUX SONT GARDÉS

COMME ÉCHANTILLONS DONNÉS AUX ACHETEURS POUR DÉMONSTRER LEUR NATURE!

Elles sont recommandées par certificats du Président, Vice-Président de l'Association du Canada; du Président du Collège de Médecins et de Chirurgiens de Québec; du Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval; du Président et Ex-Président du Conseil de Médecine de la Nouvelle-Ecosse.

Nous donnons deux échantillons:

M. B. Laurance,

Cher Monsieur. J'ai fait usage des excellentes lunettes que vous avez choisies pour moi avec un grand soin pour convenir à ma vue. Je les trouve supérieures à aucune de celles dont je me suis servi pendant un grand nombre d'années.

Plusieurs de mes amis ont visité votre bureau et ont admiré comme moi la grande variété et la perfection de vos verres.

Voire obt. serviteur, J. B. Z. BOLDUC, Ptre. Archevêché, 11 Août 1883.

B. Laurance, Ecr.

Cher Monsieur. Madame Sewell et moi avons fait l'essai des lunettes que vous avez été assez bon de choisir pour nous, et je suis heureux de dire qu'elles nous vont admirablement bien. Je vous recommande avec empressement comme un opticien habile et digne d'encouragement.

JAS. A. SEWELL, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval. Québec, 8 Août 1883.

P. V. AYOTTE & CIE, Libraires, Trois-Rivières.

HOTEL A LOUER

La vaste et confortable maison ci-devant occupée sous le nom d'Hotel St Louis" et située, rue du Fleuve, coin de la rue St Antoine.

L'établissement est pourvu de bonnes dépendances. Possession au 1 Mai prochain.

S'adresser sur les lieux à PIERRE DECOTEAU, Propriétaire.

AVIS

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour constituer en Corporation le Chapitre de la Cathédrale des Trois-Rivières.

BANQUE DU PEUPLE

LA SUCCURSALE DE CETTE BANQUE commença ses opérations en cette cité

MARDI, le 10 courant,

Dans le BLOC BALCON, 145, Rue Notre-Dame,

Le Département d'Épargne de cette Banque recevra aussi les dépôts à compter de cette date.

P. E. PANNETON, GERANT.

Trois-Rivières 4 fév. 1885.

AVIS

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières aura lieu au bureau de G. B. Houllon Ecr, lundi le 9 Février 1885 à 3 heures P. M.

J. GODWIN, Secrétaire.

AVIS

AUX OUVRIERS QUI ONT TRAVAILÉ SUR LE "CHEMIN DE FER PONTIAC-PACIFIQUE JUNCTION.

Le soussigné, ayant été choisi par la Compagnie du Chemin de fer Pontiac Pacifique avec l'approbation du Ministère des Chemins de fer et Canaux, pour établir et payer toutes les réclamations non réglées pour travaux faits pendant la construction du Chemin avant et jusqu'au temps de la suspension de l'ouvrage en Novembre 1882.

Donne avis par les présentes que toutes les réclamations devront lui être présentées le ou avant le 20 FEVRIER PROCHAIN.

Une preuve raisonnable de l'exactitude des dites réclamations sera exigée.

CHARLES MAGEE.

CHEMIN DE FER

Pacifique Canadien.

La Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien vient d'ouvrir en cette ville un bureau pour la vente de ses billets de passage, sur tout le parcours de sa ligne M. U. Martel Jr a été choisi comme son agent pour le District.

Le public voyageur est prié de prendre ses billets de passage au bureau du Soussigné.

U. MARTEL, Jr. No 23 Rue des Forges Bloc ROTONDE.

REJOUISSANTE NOUVELLE.

Le public sait que depuis quelque temps, les différentes Compagnies d'assurance se sont amalgamées et sont résolues à charger un taux uniforme et plus élevé qu'au paravant. Ces taux étant trop élevés, une nouvelle et puissante Compagnie d'assurance des Etats-Unis n'a pas voulu se joindre aux autres Compagnies et est prête à assurer à des prix beaucoup moins élevés.

M. U. Martel Jr vient d'obtenir l'agence de cette Compagnie qui a son bureau principal à Washington, capitale des Etats-Unis.

An Public de Profiter de ces immenses avantages et de se faire assurer dans L'ANGLO-AMERICAN INSURANCE COMPANY, dont le capital est de \$1,000,000 et ayant \$500,000. En bons du gouvernement.

U. MARTEL, Jr. Agent pour le District des Trois-Rivières.

AUX CULTIVATEURS.

Bientôt le temps des semences sera arrivé, comme il importe de semer du bon grain pour en récolter du bon une des choses les plus importantes à faire est de bien nettoyer et choisir les grains de semences. Pour arriver à ce résultat, personne ne saurait mieux faire que de se procurer un bon crible.

M. Martel Jr agent général à Trois-Rivières, en a en main qui sont sans égale et défiant toute compétition. Le prix en est aussi très minime. Chaque cultivateur devrait en avoir un chez lui pour être sûr d'avoir du bon grain de semence.

M. Martel, désireux faire connaître l'utilité et l'excellence de ses cribles en tiendra un spécialement à son magasin à la disposition de ceux qui désirent faire cribler leur grain ici. Il n'exigera pour cela qu'un prix bien minime.

Venez Monsieur les Cultivateurs voir ces cribles et en acheter un bien amené vos grains pour les faire cribler. CRIBLE PATENTE DE WOOD, ayant 16 passes nettoyant et divisant toute sorte de grain.

U. MARTEL, Jr. Trois-Rivières.

AUTRE AVANTAGE.

Chaque famille à Trois-Rivières dans toute le District devrait acheter avant qu'elle n'enchérisse trop un quart de la farine Patente que M. U. Martel Jr fait venir spécialement pour les familles de SEAFORTH c'est la plus belle la meilleure la moins chère et la plus profitable de toutes les farines qui puissent se faire. Au même prix qu'avant la hausse n'est-ce pas que c'est un avantage.

U. MARTEL, Jr. Marchand de Farine et de Provisions à Commission

Glace! Glace!!

MOISE LABRANCHE

TROIS-RIVIERES.

Le soussigné a fait l'acquisition de la glacière de M. Jélinas sur le St Maurice et est en état de prendre des engagements pour fournir la glace à domicile l'été prochain en cette ville à d'excellentes conditions.

Les plus grandes précautions seront prises pour assurer aux consommateurs de glace un article de qualité supérieure.

Il est du reste généralement admis que la glace du St Maurice est plus limpide, plus durable et supérieure à celle du fleuve; elle possède, en outre, une saveur plus fraîche que celle du fleuve; elle possède, en outre, une saveur plus fraîche que celle du fleuve; elle possède, en outre, une saveur plus fraîche que celle du fleuve.

Toutes les garanties nécessaires seront données pour l'efficacité et la régularité de la distribution de façon à donner complète satisfaction.

On reçoit dès maintenant les ordres pour la prochaine saison.

MOISE LABRANCHE.

LAJOIE & FRERE. CHAS. DION, Bureau du Conseil Municipal

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

Nº. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs.

Avis aux amis MESSIEURS LES VOITURIERS

Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que je viens de recevoir un char de bois préparé pour la construction des voitures de toute sorte, à des prix très avantageux.

AUSSEI

un lot de soufflets de voitures, de patrons les plus nouveaux et les plus élégants.

P. A. GOUIN, Rue du Platon. Trois-Rivières 12 Janvier 1885.

Avis aux Faiseurs de Sucre

100,000 Chaudières à Sucre.

En attendant qu'on occupe notre immense Stock de Ferblanterie et tout autre objets, concernant cette branche de commerce, je suis maintenant prêt à entreprendre d'ordre d'ici au 28 Février, au-delà de 10,000 Chaudières à Sucre à des prix plus bas que jamais on les a eues dans la ville des Trois-Rivières.

SAVOIR :

1 1/2 GALLON.....\$8,25

1 GALLON IMPERIALE..... 7 25

3 PINTES..... 6 50

Faites solidement et éprouvées avant de sortir du magasin. Vendu pour argent comptant ou cinquante cents par 10 de plus pour des Pois ou Sarazin de première qualité, au prix du marché des Trois-Rivières.

J'ai dix hommes prêts à exécuter cet ouvrage. Envoyez vos ordres sans délai, de 50 en montant à 100,000. En sollicitant vos ordres.

JAS. B. LUCKERHOFF,

Ancien magasin Luckerkhoff & Frère. N. B.—On ne fabrique pas une seule Chaudière à Sucre d'avance sans qu'on reçoive des ordres en pour en faire d'ici au 29 de Janvier 1885. En envoyant vos ordres, n'oubliez pas de mentionner le temps que vous voulez les avoir. On vous enverra un Post Card disant que votre ordre est entré dans nos livres.

Trois-Rivières, 30 Déc. 1884.

VENTE CONSIDERABLE

DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

Le soussigné offre en vente les propriétés suivantes :

EN LA CITE DE TROIS-RIVIERES

1º Le lot No. 2060 du Cadastre, sur le côté nord de la rue St Benoît, avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par la Veuve de feu Alex Belisle.

2º Le lot No. 2511 du Cadastre, sur le côté sud de la rue St Benoît, avec maison en bois laquelle est actuellement occupée par Joseph Hamel, fils de Louis.

3º Le lot No. 2022 du Cadastre, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Usine de roues des Chars avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par George McDougall et, en outre, une maison occupée par Madame Cadorette, y compris une étable etc.

4º Le pâté d'édifices connus sous le nom de "The Dominion Block" au coin des rues du Platon et du Fleuve. Quatre superbes magasins avec résidences adossées. On les vendra séparément les uns des autres, si on est requis de le faire.

5º Le lot vacant situé sur la rue Bonaventure, entre la chapelle Méthodiste et la résidence de P. N. Martel Ecr.

6º La Manufacture de Fuseaux de Skroder sur la rue des Commissaires, avec bouilloire, engin et mécanisme conservé en bon ordre, et un vaste terrain pour y placer du bois.

7º Sept lots à bâtir sur la rue Hertel, en arrière de la maison autrefois occupée par John Skroder

A Saint-Etienne

La ferme Skroder, renfermant 84 arpents de terre, située sur le 2ème Rang, près de l'Eglise avec une demeure et des dépendances de première condition. Aussi un lot de terre tout boisé près de la ferme.

A Champlain

Une belle ferme située sur la Rive-est de la rivière Saint-Maurice, vis-à-vis l'Isle aux Bouleaux renfermant 100 arpents de terre dont près de 25 sont défrichées, avec maison et grange.

CONDITIONS : L'enchère du prix devra être payé comptant; la balance sera en 5 années avec intérêt de 6 par cent.

J. K. WARD, Mona Saw Mills Montreal. Ou à R. KIERNAN, Registrateur Trois-Rivières.

De, 50 1884.

MARCHAND-TAILLEUR



A l'enseigne des Gros Ciseaux,

175 Rue Notre-Dame 175

Successeur de la Maison

DION & LORD.

Grande importation d'Automne!!!

NOUVEAU STOCK.

Un choix des articles les plus à la mode comme les plus convenables sous le rapport de la qualité et des prix vient d'être reçu pour la saison. C'est le meilleur assortiment qu'on ait encore pu réunir en fait de Draps, Tweeds écossais et anglais,

Marchandises françaises, Collets, cols cravates, Chemises blanches, etc., etc. Parapluies et Machintoshes.

SPECIALITE DE BARDESSUS EN "MELTON" DOUBLÉ DE FOURRURES.

HABILLEMENTS complets depuis \$12.00 en montant.

LES PATRONS SONT DES PLUS NOUVEAUX.

Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement.

N. B.—Monsieur Dion s'est assuré les services de son ancien associé M. Lord, en sorte que cette maison sera toujours en état de donner la même satisfaction que par le passé à ses pratiques.

A VENDRE

Une splendide propriété avec maison, et contenant en outre plusieurs lots à bâtir, située sur la rue St George.

Cette propriété à l'avantage de faire face à trois rues; elle a 300 pieds sur la rue St Denis et 50 sur la rue St Roch. On donnera des conditions faciles.

S'adresser à ED. PLEAU & CIE. Trois-Rivières, 11 Déc. 1884.



PROVINCE DE QUEBEC.

Département des Terres de la Couronne.

SECTION DES BOIS ET FORÊTS.

Québec, 20 décembre 1884.

Avis est par le présent donné, que, conformément aux dispositions de l'acte 35 Victoria, chapitre 9, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, dans la salle de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, MERCREDI, le 25 FEVRIER 1885, à 10.30 A. M.

AGENCE D'OTTAWA.

Bloc A, arrosé par la Rivière Ottawa.

1er Rang. Limites No. 1, 012 milles carrés, No. 7, 163 milles carrés, No. 8, 16 milles carrés, No. 9, 294 milles carrés, No. 10, 422 milles carrés, No. 11, 40 milles carrés, No. 12, 373 milles carrés.

2e Rang. Limites Nos. 6, 7, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

3e Rang. Limites Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

Cette vente sera soumise aux conditions ordinaires, dont les détails peuvent être obtenus sur demande, au Département des Terres de la Couronne, ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa.

E. E. TACHE, Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet, par l'Ordre en Conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis.



EXPOSITIONS INTERNATIONALE ET COLONIALE.

A ANVERS EN 1885—A LONDRES EN 1884

Le gouvernement a l'intention de faire représenter le Canada à l'EXPOSITION INTERNATIONALE d'Anvers en 1885, et à l'EXPOSITION COLONIALE de Londres en 1884.

Le gouvernement fera les frais de transport des produits du Canada jusqu'à Anvers et d'Anvers à Londres, comme aussi les frais de retour au Canada si les objets, ne sont pas vendus.

Les objets destinés à Anvers devront être prêts pour l'expédition pas plus tard que la première semaine de mars prochain.

On croit que ces expositions offriront des occasions favorables de faire connaître les ressources naturelles du Canada, ainsi que ses progrès dans l'industrie et la fabrication.

Des circulaires et des formulaires contenant de plus amples renseignements seront envoyés à ceux qui en feront la demande par lettre adressée (franco) au ministère de l'Agriculture, Ottawa.

Par ordre, JOHN LOWE, Secrétaire, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, 19 décembre 1884.

Succession de feu M. Th. S. de Carufel.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes qui sont endettées envers la succession de feu Révd Mess. Th. S. de Carufel, ancien curé de Ste Anne de la Péraie, ou qui ont des réclamations contre la dite succession sont requises de payer leurs dettes ou de filer leurs réclamations d'ici à 30 jours, entre les mains des Révds D. O. S. de Carufel Pire et M. V. S. de Carufel Pire curé tous deux exécuteurs testamentaires, à Ste Anne de Laval.

Ste Angèle de Laval 5 janvier 1885.

COMTE DE NICOLET

DU

Bécancourt le 7 Janvier 1885.

Je, soussigné, secrétaire trésorier du dit conseil de comté, donne par les présentes avis public que les terres ci après désignées seront vendues par encan public à Bécancourt, dans la salle publique, lieu ordinaire des sessions du dit conseil, MERCREDI le QUATRIEME jour de Mars prochain à DIX heures de l'avant midi, à défaut de paiement des taxes ci-après mentionnées dues sur icelles et des frais encourus.

Table with columns: Municipalité et paroisse, Propriétaire, Rang, No. du cadastre officiel, Etendue en arpents, Mont. de

A. O. DESILETS, S. T. C. M. C. N.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciraines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont fraîches. Emplâtres Fortifiantes, Emplâtres Réchauffantes, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.,

Notre assortiment de BANDAGES HERMIAIRE est complet, ainsi que celui de Bretelles pour épaules courbées etc., etc.

Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc

PARFUMS

Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger.

Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour Indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte. Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc etc.—25 cts la bouteille.

Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes Faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines potentes et propriétaires.

Toutes commandes par la maille reçoivent une attention et diligence particulière

HOERNER & WILLIAMS CHIMISTES, TROIS-RIVIER

CARTE DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

P.M.Conner

29, Rue du Platon

TROIS-RIVIERES

Importateur de Montres, Bijouteries, etc, etc.

vient de recevoir un assortiment nouveau et des plus choisis en fait de Montres de Dame et Monsieur EN OR ET EN ARGENT, etc., etc., Jones de Maringe, Bontons de chemises en or, crayons de toutes grandeurs et de toutes qualités, Clefs de Montre en or et argent, Pommes de Orange en or et argent, Lorgnon et Lunettes en or, argent et en "Nickel" Larmes à Morris, propices à tous les yeux, aussi la grande invention américaine le "Regulateur d'Orriques," qui facilite l'acheteur pour s'acheter une Lunette propice à sa vue en épargnant l'ennui et le temps de se choisir le lorgnon convenable à sa vue.

—AUSSEI—

Un assortiment considérable d'ARGENTERIES achetées directement du "Meridian Britanic Co, (Special) Simpson, Hall & Miller et Case & Co, de New-York."

HORLOGES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMERICAINES,

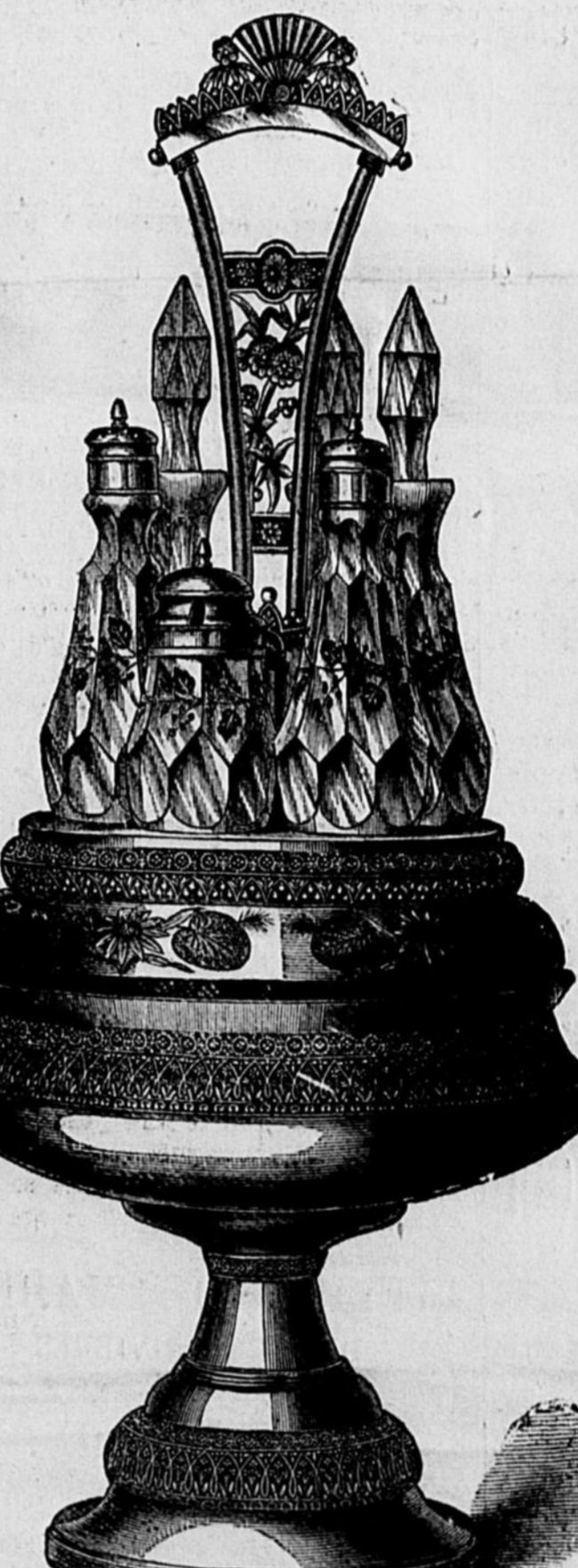
des formes les plus variées, meilleures à meilleur marché que toutes les Horloges qui sont maintenant en vente dans les différents magasins.

Aussi innumérable quantité de marchandises trop longues à énumérer qu'il conviendrait les plus pour les Cadeaux de

NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Pour Dames comme pour Messieurs aussi bien que pour jeunes Demoiselles et jeunes gens. A l'occasion de ces fêtes seront vendus à 25 par cent meilleur marché que partout ailleurs dans le "Dominion" aussi bien qu'aux Etats-Unis, vu que le tout a été acheté au plus bas prix comptant.

Je me suis assuré les services d'un des meilleurs Bijoutiers et Horlogers qui ait travaillé dans les principales cités en Europe. Ainsi, je me fait fort de pouvoir remplir les ordres que l'on voudra bien me donner avec soin et activité. PLAQUAGE EN OR ET ARGENT.



Respectueusement votre etc.,

P. M. CONNER, Horloger et Bijoutier, No. 29, Rue du Platon, Trois-Rivières.

AVIS

EST par le présent donné que la Corporation de la cité des Trois-Rivières s'adressera à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander des amendements à son acte d'incorporation quant à la perception de ses taxes, et pour d'autres fins.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE -Rivières 24 Décembre 1884

SOUSSION.

Des soumissions seront reçues jusqu'au 15 janvier prochain inclusivement par les Syndics de la paroisse de St Léonard, comté de Nicolet, pour la construction d'une église et d'une sacristie en pierre.

Les plans et devis sont déposés au presbytère de la paroisse de St Léonard.

Les Syndics ne s'engagent à accepter aucune des soumissions.

Les Syndics de la paroisse de St Léonard. 25 Nov. 1884.

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITEMENT

RÉGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES.

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)

ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)

BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maisons et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés

Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

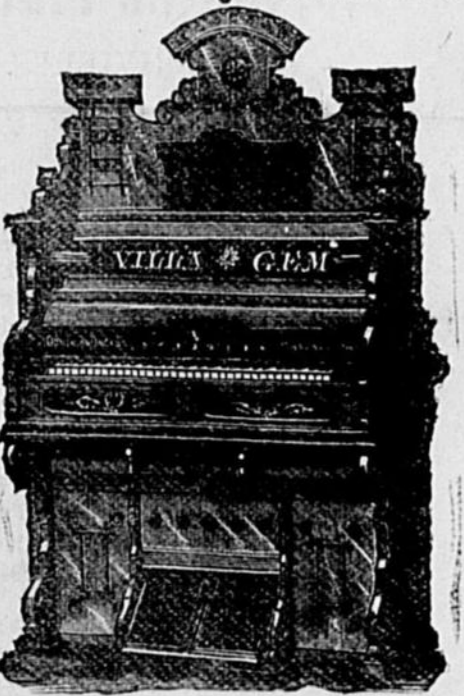
OUR FAMILY KNITTING MACHINES

OUR RIBBER IS PERFECTION.

HOSIERY IN THE WORLD.

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—192155.

HUILE ELECTRIQUE MAGIQUE DE BOURK.

REMEDES SANS EGAL

contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maladies d'intestins, frissons, charbon, maladies de foie, choléra et fièvres de toutes sortes.

Ce remède est un composé végétal des plus précieux: il contient de l'huile de menthe, des essences de thym, de parorgorie, de l'huile de saussaria, de gomme de romphre, etc., etc.

Il est incontestablement le remède le plus économique que tant par sa force concentrée que par l'énergie puissante qu'il exerce sur la maladie.

En vente chez tous les pharmaciens et les épiciers Prix: 25 ct. la bouteille. 1 doz \$1.75; 12 doz \$18.00.

Tous les marchands qui désirent se procurer ce remède peuvent s'adresser maintenant à Nicolet au sous-signe

C. BOURK.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné, que la soussignée sera responsable d'aucune dette contractée en son nom sans un ordre écrit et signé de sa propre main.

DAME FLAVIE BELANGER.

St Célestin, 22 Sept. 1884.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Rows include: PAR CHEMIN DU NORD, Section Ouest; PAR GRAND-TRONC; PAR CHEMIN DU NORD, Section Est; PAR TERREB.

Les lettres enregistrées doivent être mallé 15 minutes avant le départ de chaque malle.

Les lettres enregistrees doivent être mallé 15 minutes avant le départ de chaque malle.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

hem de Fer du Nord.



A PARTIR DE LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883

Les Trans circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresse. Rows include: Départ de Montréal pour Québec, Arrivée à Québec, Départ de Québec pour Montréal, etc.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de chars dorciors.

BUREAUX DES BILLETS: 143, RUE St Jacques, MONTREAL; A L'HOTEL WINDSOR, QUEBEC.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE ZING, TOLE FERBLANTERS, etc.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de érablanteries, gazelier ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc BAINS DE TOUTE GBEANDEUR ETC

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 5me jour de Juin, prochain à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la souscription "Soumission pour le chauffage de Edifices Publics, Ottawa."

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.) CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an.

Avis Public.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêts qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessus mentionnées faisant affaires dans cette cité.

BANQUE DE QUEBEC. T. C. COFFIN, Gerant. BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA. E WEBB, Gerant.

LOUIS MALHIOT ENCANTEUR PUBLIC

MARCHAND A COMMISSION.

M. Mailhot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

AVIS. GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local. BUREAU: No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE. Secrétaire des Commissaires Civils

Secrétaire du Bureau des Examineurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée, No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

Où on pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

A VENDRE

Les propriétés suivantes: No. 1—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent.

No. 2—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant une profondeur de 50 pieds sur 100.

No. 3—La lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Domine la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées.

No. 4—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de Fer à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice.

No. 5—Un Moulin à farine et à mouture de première classe, avec un pouvoir d'eau intarissable possédant trois paires de moulages, deux hâteurs, un seul, le tout neuf et en parfait ordre avec maison, étable, hangar, etc., et environ sept acres de terres.

No. 6—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-aux-Lacs; contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec: maison, grange, étable, lait rie, puits, etc., etc.

No. 7—Aussi une terre à foin et un lot de terre situé dans le township Turcotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus désigné, contenant environ 670 acres de terre.

No. 8—De plus, une splendide propriété bien boisée, dans la paroisse de St-Thécle, comté de Champlain, contenant environ 500 acres de terre, située à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et fu chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété.

No. 9—Le lac à la Peinture, bien connu des touristes, situé sur la propriété ci-dessus, serré par un mur, avec la partie de terre suffisante pour bâtir.

Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire, JAS. B. LUCKERHOFF, No 22 rue des Forges, Trois-Rivières

IMPRIMERIE DU JOURNAL

40 COIN DES RUES St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissaires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire,

Pour les avocats.

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &

Pour les Notaires.

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer

Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. PIERRE et BONAVENTURE, les Trois-Rivières.

CONDITIONS, Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JETRI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00

Six mois do do \$1.00 Pour les Etats-Unis..... \$2.00

Un an, EDITION HERBOMADAIRE do \$1.00 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE. On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrages s'il y en a

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont tolées sur l'YVE BARVIER, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10

Chaque insertion suivante par ligne.....\$0.05 Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.